

Gestion Délégée de Ressources Humaines

Aux Pays-Bas, le recrutement du personnel n'implique pas nécessairement la création d'une structure locale si la facturation et l'éventuel envoi de marchandises ont lieu depuis la France. Il est ainsi possible d'engager du personnel basé aux Pays-Bas depuis votre entreprise en France, à condition d'avoir une représentation sociale et fiscale aux Pays Bas.

La CCI France Pays-Bas peut vous représenter auprès des autorités sociales et fiscales et vous assister dans votre projet. À l'aide d'un réseau de professionnels, la CCI France Pays-Bas prend en charge votre gestion salariale de A à Z. Vous économisez ainsi du temps et des frais en nous confiant toutes ces démarches administratives souvent très laborieuses en terrain inconnu.

PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Nos partenaires et nous prenons en charge toutes les démarches administratives à votre place :

- ◆ Représentation sociale et fiscale aux Pays-Bas,
- ◆ Utilisation de notre adresse pour la correspondance avec les organismes sociaux et fiscaux,
- ◆ Edition et envoi des bulletins de salaire : calcul du salaire, envoi du bulletin de salaire à la société et à l'employé.e (via un portail)
- ◆ Gestion des impôts et charges sociales,
- ◆ Préparation et envoi des déclarations d'impôt aux services fiscaux,
- ◆ Communication mensuelle des montants fiscaux à payer par votre entreprise après enregistrement auprès du fisc néerlandais.

Nous sommes votre antenne de ressources humaines aux Pays-Bas.

En option :

- ◆ Gestion des contrats de retraite ou d'assurances complémentaires,
- ◆ Gestion des contrats d'assurance d'incapacité de travail.

TARIFS :

<u>Prestation d'ouverture (coût unique)</u>	Tarif
Enregistrement auprès du service des impôts (partenaire fiscal Van Loman)	650 € HT
Caution	1175 € HT
<u>Premier et deuxième employé</u>	
Frais d'ouverture de dossier 1er employé (inclus 2 visioconférences)	750 € HT
Frais d'ouverture de dossier 2ème employé	350 € HT
Prestations standard avec facturation trimestrielle	156 € HT par mois et par employé
<u>Nombre d'employés 3-5</u>	
Frais d'ouverture de dossier	175 € HT
Prestations standard avec facturation trimestrielle	122 € HT par mois et par employé
La gestion du contrat d'assurance maladie longue durée (verzuimverzekering) *	230 € HT
Clôture auprès des instances néerlandaises (fisc, Arbo, assurance, paie ...) ou fin du contrat avec FAN B.V.	1175 € HT
Changements (nouvelle adresse, changement de dirigeant, nouveau nom...) ou clôture via Van Loman	Sur demande

ET EN COMPLÉMENT

Cette prestation peut être couplée à d'autres services proposés par la CCI France Pays-Bas tels que :

- ◆ Recrutement,
- ◆ Hébergement et encadrement des V.I.E.,
- ◆ Adhésion au Club Affaires.

VOTRE CONTACT

Herwin de Boer
Chargé appui aux entreprises
h.deboer@cfci.nl
+31 (0)20 562 82 04

Eve Le Cras
Project Manager Gestion Salariale
e.lecras@cfci.nl
+31 (0)20 562 82 15